



Histoire de Changement

SENSIBILISER POUR FORMALISER : LES CHANGEMENTS OBSERVÉS CHEZ LES ARTISANS MINIERES DE LÉGALGORO

Le changement le plus significatif : une exploitation minière plus responsable et mieux organisée

À Légalgoro, l'exploitation minière artisanale constitue depuis longtemps une activité économique importante pour de nombreux ménages. Avant l'intervention du projet REAL-GRNS, les artisans miniers exerçaient toutefois leurs activités dans un contexte marqué par une faible connaissance de la réglementation du secteur, une faible utilisation des équipements de protection individuelle et une gestion peu structurée des revenus issus de l'exploitation de l'or.

Selon les membres du Comité de Veille Citoyenne (CVC), la plupart des artisans travaillaient sans documents administratifs officiels. Peu d'entre eux connaissaient l'importance des cartes d'artisans, des cartes de collecteurs ou encore des Autorisations d'Exploitation Artisanale. Les revenus générés étaient souvent consacrés à des dépenses immédiates, sans véritable planification ni investissement durable pour l'avenir des familles.

Face à cette situation, le projet a mis en œuvre plusieurs activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'endroit des artisans miniers et des membres du Comité de Veille Citoyenne. Les formations ont porté sur les risques sanitaires et sécuritaires liés à l'exploitation minière artisanale, l'importance de la formalisation des activités, les procédures administratives applicables au secteur ainsi que la gestion et la valorisation des revenus issus de l'exploitation minière.

Les membres du CVC ont également été formés sur leurs rôles et responsabilités afin de poursuivre les activités

de sensibilisation auprès des artisans et d'assurer un accompagnement de proximité au sein de la communauté.

Au fil des sensibilisations, des changements significatifs ont commencé à apparaître. Les artisans ont progressivement pris conscience de l'importance de travailler dans un cadre légal et de sécuriser leurs activités à travers l'obtention des documents requis.

Les résultats obtenus dans la localité de Légalgoro illustrent cette évolution. Grâce aux actions menées, 39 artisans miniers ont obtenu leur carte d'artisan minier, tandis que 45 collecteurs disposent désormais d'une carte de collecteur. Plus remarquable encore, quatre artisans ont réussi à obtenir des Autorisations d'Exploitation Artisanale (AEA) couvrant une superficie totale de 8 hectares. Ces résultats témoignent d'une meilleure appropriation de la réglementation minière et d'une volonté croissante des acteurs locaux de se conformer aux exigences du secteur.

Parallèlement, les pratiques de sécurité se sont améliorées sur les sites miniers. Les artisans sont désormais davantage sensibilisés aux risques professionnels et plusieurs d'entre eux utilisent régulièrement des équipements de protection individuelle tels que les bottes, les gants, les vêtements de protection et les cache-nez. Selon les membres du CVC, plus de 70 % des artisans appliqueraient aujourd'hui ces mesures de sécurité.

Au-delà des aspects réglementaires et sécuritaires, les artisans soulignent une évolution importante dans la manière dont les revenus issus de l'exploitation minière sont utilisés. Les sensibilisations sur la gestion financière ont encouragé les artisans à investir davantage dans leurs familles et dans des projets générateurs de stabilité économique.

Les membres du comité rapportent ainsi plusieurs exemples d'investissements réalisés grâce aux revenus miniers : construction ou amélioration de logements, acquisition de motos et d'autres moyens de transport, prise en charge de la scolarisation des enfants et amélioration des conditions de vie des ménages.

Comme le souligne un membre du Comité de Veille Citoyenne :

« Avant, beaucoup d'artisans travaillaient sans documents et dépensaient leurs revenus sans véritable projet. Aujourd'hui, plusieurs disposent de leurs cartes, certains ont obtenu des autorisations d'exploitation et les revenus servent davantage à construire des maisons, soutenir les familles et scolariser

les enfants. », OUSMANOU IBRAHIM, Président CVC de Leggalgoro

Pour les membres du CVC, ces changements démontrent que l'accès à l'information et le renforcement des capacités peuvent contribuer à transformer durablement les pratiques au sein des communautés minières artisanales.

Malgré les progrès observés, plusieurs défis subsistent. Les artisans expriment notamment le besoin de se structurer en coopératives, de disposer d'équipements adaptés pour l'extraction et le traitement du minerai et de bénéficier de mécanismes de commercialisation leur permettant d'améliorer la valorisation de leur production.

L'expérience de Légalgoro montre néanmoins qu'un accompagnement fondé sur la sensibilisation, la formalisation et le suivi de proximité peut produire des changements significatifs. Le principal acquis du projet réside dans l'émergence progressive d'une exploitation minière plus responsable, mieux organisée et davantage orientée vers l'amélioration durable des conditions de vie des familles.

Leçons apprises de l'expérience de Légalgoro

1. La sensibilisation peut produire des changements durables lorsqu'elle est relayée par des acteurs locaux.

Le rôle joué par le Comité de Veille Citoyenne a permis de maintenir les activités d'information et d'accompagnement des artisans au-delà des formations initiales.

2. La connaissance de la réglementation favorise la formalisation du secteur minier artisanal.

L'obtention de 39 cartes d'artisans, 45 cartes de collecteurs et 4 Autorisations d'Exploitation Artisanale démontre que l'accès à l'information constitue un levier important de mise en conformité des acteurs.

3. L'amélioration de la gestion des revenus miniers peut avoir des effets directs sur le bien-être des ménages.

Les investissements réalisés dans l'habitat, la scolarisation des enfants et les moyens de transport montrent que les revenus de l'exploitation minière peuvent contribuer au développement économique et social des familles lorsqu'ils sont mieux planifiés.

4. La formalisation doit être accompagnée d'opportunités économiques.

Les besoins exprimés en matière de coopératives, d'équipements et de commercialisation montrent que la pérennisation des acquis passe également par le renforcement de l'organisation économique des artisans.



Ce document a été réalisé avec l'aide d'un financement de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut être perçu comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne et des partenaires de mise en œuvre du projet.